

Dom Joseph de Miranda & Dom Petro Galca, Grands d'Espagne, sont aussi Gentilshommes de la Chambre.

L'Abbé Boeza, son Sommelier de *Cortine*, ou son Chambellan.

Dom Joseph-Joachim de Montelegre, son Secrétaire d'Etat, au lieu qu'il a été jusqu'à présent Secrétaire du Roi dans la Secrétaire du Marquis de la Paz.

Dom Lilio Caraffa, Lieutenant-General des Armées du Roi, a été fait Capitaine d'une Compagnie des Gardes du Corps, qui sera formée à *Parme* pour l'Infant Duc.

IV. Ce Prince, dont le départ a été fixé au 25. Octobre, doit se rendre par terre jusques à *Antibes* en *Provence*, où il s'embarquera pour *Livorne*, à bord des Galeres d'Espagne qui doivent y aller l'attendre : On assure toujours qu'il sera accompagné par L. M. jusqu'à un certain endroit qui n'est pas encore déclaré; & que 60. Gardes du Corps lui serviront d'escorte jusques sur la frontiere de *France*, & 30. des mêmes Gardes jusqu'à *Antibes*. La Cour a cependant donné avis au Comte de Rothembourg, Ambassadeur de France, du prochain départ de S. A. R. pour se rendre en *Italie* par le *Roussillon*, le *Bas Languedoc* & la *Provence*; & l'on a aussi dépêché un Exprés au Marquis de Castelar, Ambassadeur du Roi auprès de S. M. Très-Chrétienne, pour en informer pareillement ce Monarque, & lui demander en même-tems le passage par ses États pour l'Infant-Duc.

IV. Le Roi a enfin signé & même envoyé à *Cadix* un ordre pour distribuer aux Propriétaires l'argent qui a été à bord de la dernière Flotille revenue de *Vera-Cruz*, de même que celui des Vaisseaux d'*Asogues* & de *Buenos-Ayres*, moyennant qu'ils payent l'Indulé